



# VILLE DE CROUY (Aisne)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 19 Décembre 2016 à 19 H 00**

**Présidence de Monsieur Daniel MOITIE, Maire.**

Conseillers  
en exercice : 23

Présents : 19  
Votants : 20  
Absents : 4

Date de la  
convocation :  
9 décembre 2016

### La séance ouverte, sont présents :

M MOITIE Daniel, Maire  
M LECAT Marcel, Mme CORDEVANT Viviane, M GUIONVAL Patrick,  
M PRIGENT Pascal, M JEAN Jean-Yves, Adjoints,  
Mme MIEL Nathalie, M ZAJAC Philippe, Mme DROMACQUE Jeanine,  
M PELLETIER Alain, Mme DECARNELLE Aurélie, Mme DE BROSSARD Isabelle,  
M TEIXERA-CAMBEIRO Éric, M PLATRIER Claude, Mme LAINÉ Ludivine,  
M LENOBLE Pierre, M FELIX Fabrice, Mme HUBATZ Josette, M DABOVAL  
Nicolas.

### Absent, pouvoir :

M MARCHAL Jean-Bernard représenté par M PLATRIER Claude,

### Absentes, excusées :

Mme VERMA Cécile, Mme DERIGNY Lydie, Mme FOULIER Cécile.

**Secrétaire de séance :** M GUIONVAL Patrick.

<b>2016-12-19/086</b>	<b>Rapporteur</b>
<b>FINANCES LOCALES / 7-1 DECISIONS BUDGÉTAIRES</b>	M LECAT
<i>LOCATION DE TABLES – BANCS - CHAISES – TARIFS AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2017</i>	

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune met à la disposition des habitants de la commune des tables, bancs et chaises pour leurs manifestations privées.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir le tarif\* de location pour l'année 2017, comme suit :

Fournitures	Tarif forfaitaire	Fournitures	Tarif forfaitaire
1 à 5 tables	5,00 €	de 1 à 10 bancs ou de 1 à 40 chaises	5,00 €
6 à 10 tables	10,00 €	de 11 à 20 bancs ou de 41 à 80 chaises	10,00 €
11 à 15 tables	15,00 €	de 21 à 30 bancs ou de 81 à 120 chaises	15,00 €

\*Ce tarif ne s'appliquera pas aux associations de la commune.

Le matériel ne sera pas livré aux particuliers.

La recette sera imputée à l'article 7083 du budget de la commune.

Avis favorable de la Commission des Finances.

Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal en décide ainsi, selon le vote ci-dessous :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
20	0	0	0

Transmis en Sous-Préfecture

le : 22 DEC. 2016

Publié le : 22 DEC. 2016

Fait et délibéré en séance,  
Les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,



D. MOITIE

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture

Le 22 DEC. 2016